

## L'Université Gustave Eiffel en appui aux politiques publiques

le 19 décembre 2018

### Contexte

---

Les structures publiques d'enseignement et de recherche ont, parmi l'étendue de leurs missions, celle d'éclairer l'action publique et de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques relevant de leurs domaines. Ces missions peuvent être réalisées pour le compte de l'Etat, de collectivités territoriales, et d'établissements publics. A cette fin plusieurs formes de contractualisation ou assimilés existent déjà, comme les « contrats d'objectifs et de performance », les « contrats de site », les « dialogues de gestion », etc.

Les futures tutelles de l'Université Gustave Eiffel sont porteuses de politiques publiques dans le domaine de la ville et des territoires, de l'enseignement, de la recherche, des infrastructures, de l'aménagement, des transports, du patrimoine, de l'architecture, de la mobilité, des réseaux, de la sécurité routière, de la maîtrise des risques, etc. Ainsi, pour l'Université Gustave Eiffel, cette mission d'appui aux politiques publiques (APP) nécessite une attention et un traitement spécifique. Elle devra être un marqueur fort de l'identité du futur établissement.

Les interventions en appui aux politiques publiques peuvent prendre de nombreuses formes non exclusives l'une de l'autre : actions de formation initiale, post grade (mastères spécialisés) ou continue pour des agents des autorités de tutelle, de la sphère publique, voire des actions de formation d'élus ; réalisation d'expertises et études ciblées, participation à des expertises collectives ; appui scientifique et méthodologique pour la maîtrise d'ouvrage ; action de recherche soutenue dans la durée par une politique publique identifiée ; séminaire de transfert ; élaboration d'outils, de méthodes et de doctrine technique (rédaction de guides), centre de ressources ; conseil à l'innovation ; participation à des groupes d'expertise, d'évaluation ou de prospective, nationaux, européens ou internationaux, représentation le cas échéant des pouvoirs publics ; participation à la normalisation européenne ou française ; participation à des comités scientifiques (ou assimilés...) de structures publiques ; organisation de colloques destinés aux praticiens, directement ou via des associations scientifiques et techniques, animation de ces associations...

Dans sa lettre du 19 novembre 2018, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, affirme son soutien au projet FUTURE et signale « *la grande importance* » qu'il attache à ce que « *la nouvelle université ainsi formée [...] soit un opérateur apportant des garanties pour le maintien au service du pôle ministériel des axes de recherche menés par l'Ifsttar et des moyens associés* ». Il demande précisément de « *rechercher avec les directions générales techniques placées*

*sous mon autorité les mesures propres à maintenir les liens fort qui les unissent [à l'Ifsttar], en particulier pour les opérations d'appui aux politiques publiques ».*

Abordant le sujet des moyens financiers alloués par un département ministériel, le ministre d'Etat indique que *« le pilotage budgétaire de la nouvelle université devra s'assurer que la subvention continue de porter la politique du pôle ministériel, en réalisant notamment des comptes rendus explicites, documentés et chiffrés de l'usage des crédits alloués par ses services ».*

Dans sa note du 30 octobre 2018, la direction générale des patrimoines du ministère de la culture exprime un avis favorable aux expérimentations de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche et indique que *« D'autre part, l'exercice de la tutelle du ministère de la Culture sur la composante intégrée devra être assuré, notamment sur les points ci-après. Il s'agit notamment de l'accréditation (compétence partagée conjointe), de l'habilitation des diplômes d'architecture, de la nomination du directeur d'école composante, de la contractualisation entre le ministère de la culture et la composante - en coordination avec les contrats de sites -, de l'allocation des moyens et des modes de recrutement spécifiques qui tiennent compte du double ancrage académique et professionnel des ENSA. »*

Les sujets de l'appui aux politiques publiques, de la contractualisation et de compte-rendu, sont donc liés.

Le MESRI, le ministère de l'Intérieur / délégation à la sécurité routière, la Ville de Paris, l'IGN, la CCIP partagent des préoccupations similaires.

Comme premier élément de réponse, le projet de décret constituant l'Université Gustave Eiffel mentionne que cette université devra *« diffuser et valoriser les résultats et produits de la recherche en s'appuyant sur l'innovation et le transfert de technologie par l'intermédiaire de publications scientifiques, de médiation scientifique et d'appui aux politiques publiques... ».*

L'Université Gustave Eiffel a vocation à reprendre les orientations des contrats existants (d'objectifs, de site, etc.). Mais la capacité du nouvel établissement à répondre aux attentes de ses tutelles, non seulement en référence à la « somme des existants », mais aussi en allant *au-delà*, en faisant apparaître la *valeur ajoutée de la fusion et de l'association*, constituera un indicateur de réussite de l'opération.

## Constitution

---

Le groupe de travail sera constitué d'un ou deux référents par établissement. Il fera suite aux échanges pertinents qui ont eu lieu pendant les ateliers suivis des séminaires de connaissance réciproque, animés ou co-animés par Franck JUNG. Il veillera à articuler ses travaux avec ceux du groupe n°3 « Relations partenariales avec le monde socio-économique » (pour ne pas doubler sur le sujet de l'expertise) et du groupe n°7 « Relations avec les partenaires extérieurs » (car les différents sites Université Gustave Eiffel sont concernés).

## Périmètre

---

Le travail du groupe portera sur l'ensemble des activités « d'appui aux politiques publiques » des 6 établissements fondateurs de l'université Gustave Eiffel, et l'ENPC – si elle le souhaite - dans la

diversité des acceptions et des réalités d'actions, avec une attention particulière sur ce que ces activités impliquent comme relations avec les tutelles et sur les manières de s'organiser pratiquement en interne pour remplir convenablement les missions.

Le groupe fera une proposition de stratégie de l'Université Gustave Eiffel en matière d'appui aux politiques publiques qui abordera les conditions de mise en œuvre. S'il le juge utile, il proposera des actions susceptibles d'être portées par l'I-Site FUTURE, non pas en tant que moyen de financement des activités déjà usuelles, mais comme levier de développement et de transformation de l'action de la future Université Gustave Eiffel en matière d'appui aux politiques publiques. Cette proposition de stratégie sera formalisée dans une note positionnant le juste rôle de l'Université Gustave Eiffel sur ces questions.

L'évaluation de politiques publiques est proche et complémentaire de l'APP Externe et indépendante de la décision publique, elle pourra être traitée de manière spécifique.

## Plan de travail

---

Il devra être décliné précisément avec les membres du groupe. Il s'agira, en s'appuyant sur les productions des séminaires de connaissance réciproque :

- de cartographier l'existant (actions, acteurs, productions...);
- d'identifier plus précisément les attentes des tutelles et d'une sélection d'acteurs publics importants pour l'Université Gustave Eiffel, sur le territoire (collectivités, universités, établissements publics);
- de rassembler (*dans la mesure du possible*) des éléments sur la manière dont ce sujet est traité dans des organismes d'enseignement supérieur et de recherche en France et à l'étranger;
- de mener une réflexion collective et de la synthétiser dans le livrable du groupe.

## Calendrier et livrable

---

Un rapport d'avancement sera présenté au COPIL deux mois après la constitution du groupe (désignation des membres); le rapport final sera présenté au COPIL deux mois plus tard.

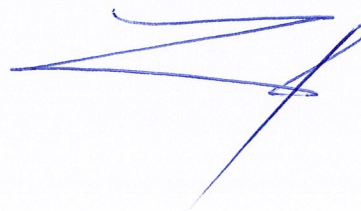
*Les objectifs et le contenu de cette lettre de mission sont appelés à évoluer autant que de besoin en fonction des précisions à venir sur le périmètre de l'Université Gustave Eiffel, les modalités d'association et des relations avec les Tutelles.*

Philippe Tchamitchian



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Philippe Tchamitchian". The signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text "UNIVERSITÉ PARIS-EST" around the top and "SUPER" at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Gilles Roussel



The image shows a handwritten signature in blue ink. The signature is written in a cursive style and is somewhat abstract, with long, sweeping lines.

